

## Lettre de mission

### Référent des cordées de la réussite

Année 20 - 20

De Mme/M. *Nom et titre du Chef  
d'établissement :*

*Nom et Adresse de l'établissement :*

à

Mme/M. *Nom prénom du référent  
cordée :*

*Nom de son établissement :*

### **Objet : Lettre de mission de référent Cordée de la Réussite » en établissement**

Référence : circulaire interministérielle du 21 juillet 2020 publiée au BO n°32 du 27 Août 2020.

Durant l'année scolaire 20 -20 , votre chef d'établissement vous a confié la mission de référent en établissement, pour le dispositif des cordées de la réussite.

Vous l'exercez sous son autorité, en lien avec la référente académique des cordées de la réussite, Madame Corinne Tourenne (DRAIO adjointe).

L'établissement est impliqué dans la ou les cordée-s suivante-s :

Vous serez amené prioritairement à :

- ⇒ **Co-construire et co-animer** le ou les projets avec les établissements partenaires.
- Identifier les besoins des élèves,
  - Participer à la rédaction du ou des projets de cordée portés par les têtes de cordées, et veiller à leur complémentarité
  - Veiller à la cohérence avec le projet d'établissement,
  - Participer aux réunions de coordination avec le(s) référent(s) Tête de cordée de votre/vos cordée(s),
  - Participer à l'organisation des interventions des différents partenaires, des sorties culturelles, des visites en entreprises, des visites des établissements de l'enseignement supérieur,

⇒ **Mettre en œuvre les actions :**

- Participer aux actions de valorisation du dispositif et de présentation du dispositif auprès de la communauté éducative,
- Participer à l'identification des élèves qui pourraient tirer bénéfice du dispositif des cordées,
- Rencontrer les familles
- Participer au suivi du parcours de l'élève en lien avec les autres membres de la communauté éducative (Équipe de direction, PP, PSY-EN, CPE, ...),
- Veiller à la continuité des actions engagées, tout spécialement lors des transitions, qu'elles soient liées à un déménagement, à un passage du collège au lycée ou à tout autre raison,
- Superviser les tutorats mis en place,

⇒ **Assurer le suivi de la ou des cordées.**

- Rendre compte régulièrement à l'équipe de direction et être force de proposition,
- Contribuer avec le chef d'établissement à la production du bilan annuel en transmettant des données qualitatives et quantitatives et les indicateurs nécessaires et répondre avec le chef d'établissement aux enquêtes académiques et ministérielles,
- Assurer avec l'équipe de direction, le suivi budgétaire des financements accordés
- Veiller avec le chef d'établissement à ce que chaque élève bénéficiaire de la cordée soit identifié dans la base SIECLE afin de garantir la valorisation de son engagement dans son parcours.
- Participer aux réunions de travail organisées par les référents académiques,
- Participer aux journées nationales des cordées (3ème semaine de janvier).

Cette mission est associée à la perception d'une indemnité pour mission particulière de niveau standard dont la ventilation entre les référents académiques de l'établissement est du ressort du chef d'établissement.

Le  
A

Le  
A

Signature du chef d'établissement

Signature du référent  
Cordée de la Réussite en établissement